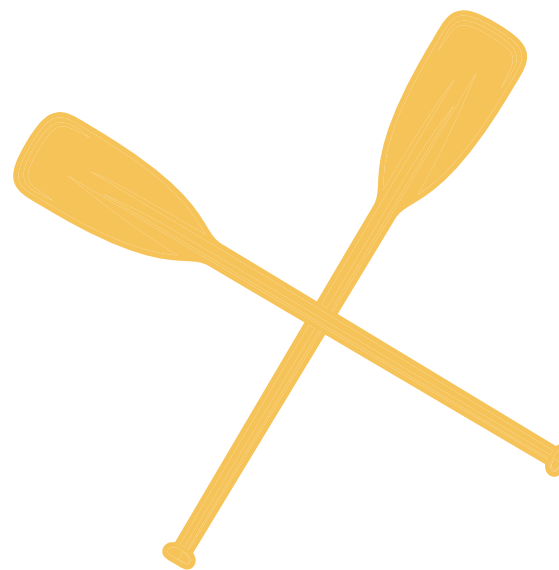


# Tarifs nautiques 2025

## Pédal'eau

- ✓ 7€ / adulte
- ✓ 4€ / enfant (de 3 à 12 ans)\*
- ✓ Gratuit pour les - 3 ans\*



\*Les parents doivent pouvoir justifier de l'âge de leurs enfants auprès de la direction pour bénéficier de ces tarifs

# Règlement intérieur de navigation

## La Petite Venise

### Article 1

Les pratiquants majeurs ou leur représentant légal pour les mineurs attestent de leur aptitude à nager au moins 25 mètres et à s'immerger, ou peuvent présenter un certificat d'une autorité qualifiée.

Noms des participant(e)s :

-  
-  
-  
-  
-

### Article 2

Les mineurs ne peuvent pas louer un pédal'eau seul, ils doivent être encadrés et accompagnés.

Il n'y a pas d'âge minimum pour monter à bord d'une embarcation mais les enfants restent sous l'unique et entière responsabilité de leurs parents ou tuteurs légaux, et cela pendant toute la durée de la location.

### Article 3

Le port du gilet de sauvetage est conseillé pour la location de pédal'eau. Les chaussures fermées sont recommandées notamment en cas de chute.

### Article 4

Je reconnais avoir reçu et accepté les consignes de bonnes pratiques à respecter pendant toute la durée de la location telles que :

- Le sens de navigation,
- La bonne utilisation des bidons,
- Rester au centre de la rivière afin de ne pas endommager le pédal'eau le long des berges,
- Ne pas me mettre debout ou à tout autre endroit que les sièges prévus à cet effet afin de garantir la flottabilité de l'embarcation et ne pas chuter.

## **Article 5**

Je reconnais être au courant que la baignade est interdite par arrêté préfectoral sur la partie de la rivière sur laquelle a lieu la location. Je m'engage donc à ne pas plonger, nager ou à volontairement aller dans l'eau.

## **Article 6**

La Guinguette de Chartres par l'intermédiaire de ses représentants a souscrit une assurance responsabilité civile, dont les bénéficiaires uniques sont les personnes transportées et présentes à quai au moment de monter à bord des embarcations, lesquelles ont lu et approuvé le présent document au préalable.

Aucun dommage corporel ou matériel subi par un tiers non présent au moment de l'embarcation ne sera pris en charge.

## **Article 7**

Je reste entièrement responsable de mes faits et gestes vis-à-vis des tiers lors de l'utilisation de ma pratique de pédal'eau.

Ainsi en cas de responsabilité de ma part, je certifie être assuré(e) à titre individuel en responsabilité civile.

En signant les présentes, je renonce expressément à tout recours vis-à-vis de la Guinguette de Chartres et de ses représentants.

## **Article 8**

La nourriture et les boissons extérieures sont interdites à bord des embarcations.

## **Article 9**

Nos amis les animaux ne sont pas admis dans les embarcations par mesure de sécurité.

## **Article 10**

La Guinguette de Chartres et ses représentants ne pourront en aucun cas être tenus responsables en cas de perte, vol ou détérioration de tous biens matériels m'appartenant, y compris ceux restés à quai.

Je reste le/la seul(e) et unique responsable de mes biens et effets personnels pendant toute la durée de ma location et de ma pratique.

## **Article 11**

Si l'eau de la rivière est un bien commun à tous, les fonds, berges et parcelles sont du domaine de la propriété privée. Il est donc strictement interdit de débarquer ailleurs que sur le quai de la structure de location, sauf et uniquement en cas de force majeure avérée.

## **Article 12**

**Je reconnais que le matériel mis à ma disposition est un outil de travail en bon état à valeur marchande.**

**Je m'engage donc à le respecter et à en prendre soin en conséquence.**

**Les pédal'eaux, gilets et bidons sont prévus pour résister aux sollicitations les plus diverses dans le cadre d'un usage normal en rapport avec leur destination ; tout dommage important occasionné par un usage anormal aboutissant notamment à la perte ou la casse de ceux-ci me seront facturés au prix de :**

**Pédal'eau : 650 euros TTC / prix unitaire**

**Gilet, bidon : 50 euros TTC / prix unitaire**

## **Article 13**

**Je reconnais que les embarcations me sont louées propres et prêtes à naviguer.**

**La baignade étant interdite et reconnaissant l'outil de travail que celles-ci représentent pour La Guinguette de Chartres, je m'engage à les restituer dans l'état de propreté dans lequel je les ai reçues afin qu'elles puissent être relouées sans délai à autrui.**

**En cas de non-respect et d'état de salissure avéré, je m'engage à nettoyer l'embarcation moi-même à quai ou à payer un forfait de nettoyage de 5€ / pédal'eau en dédommagement du temps passé par le personnel.**

## **Article 14**

**Je m'engage à respecter les riverains, les pêcheurs, la faune et la flore ainsi qu'à ne pas jeter de détritits dans la rivière.**

## **Article 15**

**Toute personne en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiants se verra refuser l'accès aux locations.**

**La Guinguette de Chartres et ses représentants n'ont pas pour vocation d'être le gendarme de la rivière.**

**En cela, ils ne peuvent être tenus pour responsables de tout accident engageant ma responsabilité vis-à-vis d'un tiers ou celle d'un tiers vis-à-vis de moi ou de mes proches que cet accident ait été constaté ou non par la gendarmerie ou la police.**

## **Article 16**

**La Guinguette de Chartres se réserve le droit de refuser l'accès ou d'annuler une location à toute personne si elle estime cela nécessaire sans délai ni motifs ou contestations possibles.**

## Article 17

Le règlement de l'embarcation se fait avant d'embarquer par carte bancaire ou espèces. Une pièce d'identité valide est obligatoire pour louer un pédal'eau. Celle-ci sera conservée par la Guinguette de Chartres comme caution et me sera rendue après ma pratique une fois le pédal'eau et le matériel ramenés en bon état à quai. En cas de non-respect et de dépassement de la durée de location, je m'engage à payer un supplément correspondant au prix de la location initiale au prorata temporis.

## Article 18

Tout départ sur la rivière, des pratiquants, implique la lecture et l'adhésion totale à ce règlement.

Je soussigné (e) ..... Représentant(e) du groupe de.....personne(s)

Domicilié (e)..... déclare avoir pris(e) connaissance et informé(e) le groupe des 18 articles de ce règlement.

Fait à ..... Le..... Signature :